

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 mars 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DLH 45-2 Création d'un accueil de jour de 25 places, 2bis cité de la Chapelle (18^{ème}) –
Réitération de la garantie de la Ville (936.806 euros) demandée par ESPACIL Habitat.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2013 DLH 269-5 en date des 12 et 13 novembre 2013 par laquelle la Ville de Paris a accordé sa garantie à l'emprunt PHARE à contracter par ESPACIL Habitat en vue du financement d'un programme de création d'un accueil de jour de 25 places, à réaliser 2bis cité de la Chapelle (18^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du 14 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Les dispositions de l'article 1 de la délibération 2013 DLH 269-5 du Conseil de Paris en date des 12 et 13 novembre 2013 accordant la garantie de la Ville de Paris à un emprunt PHARE d'un montant maximum global de 936.806 euros à contracter par ESPACIL Habitat en vue du financement d'un programme de création d'un accueil de jour de 25 places, à réaliser 2bis cité de la Chapelle (18^{ème}), sont réitérées.

Cette garantie est accordée sous réserve de la conclusion du contrat dans un délai de 2 ans à compter du jour de la notification de la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO